

Définition :

Revêtement de menuiserie ou décor en bois, composé d'éléments généralement juxtaposés et assemblés habituellement sur un mur, une cloison, un plafond, ou destiné à créer une paroi afin de cacher par recouvrement une surface ou une zone déterminée. Les lames de lambris en bois massif sont rainées et bouvetées sur deux ou quatre rives.

Caractéristiques et dimensionnement :

Caractéristiques :

Les lames de lambris sont définies selon les critères suivants :

- Dimensions
- Classement d'aspect
- Humidité
- Durabilité (avec ou sans traitement de préservation)

Les deux principales essences de bois utilisées sont :

- le pin maritime
- le châtaignier

Épaisseur :

Elle est généralement de 10 mm.

Les lames de lambris peuvent être posées sur support continu ou discontinu.

L'écartement des supports ou des fixations ne doit pas dépasser 40 fois l'épaisseur des lames, soit 40 cm pour une épaisseur de 10 mm.

Ambiance humide :

La pose de lambris en ambiance humide : cuisine, salle de bains, extérieurs abrités (sous-face de débord de toiture par exemple) nécessite une lame d'air ventilée à l'arrière du lambris d'épaisseur minimale de 1 cm.

Finition :

Il est préférable d'appliquer une finition sur les lambris afin de les protéger :

- en intérieur : lasures, peintures ou vernis
- en extérieur : lasures ou peintures

Fixation :

Les lames de lambris sont fixées par :

- clouage
- agrafage
- clipsage

Euroclasses :

La future norme harmonisée NF EN 14915 indique la classe de performance conventionnelle en réaction au feu pour les lambris qui se décompose ainsi :

- Référence de qualité du produit : norme produit
- Masse volumique moyenne minimale : ρ_m , en kg/m³
- Épaisseur hors tout minimale : Ep, en mm
- Classe de réaction au feu (hors revêtements de sol)

Type de lambris	ρ_m kg/m ³	Ep mm	Classe
Éléments de sciage classés visuellement ou mécaniquement avec ou sans languette et/ou rainure avec ou sans surface profilée, conformes à la norme EN 14915. Pose sans lame d'air ou avec lame d'air fermée (3)	390	9 / 5 (1)	D-s2,d0
	390	12 / 8 (1)	D-s2,d0
	390	18 / 12 (2)	D-s2,d0

(1) : Montés selon NF EN 13823, sur un cadre support en bois, avec un espace fermé ou rempli d'une sous-couche répondant au moins à la classe A2-s1,d0, de masse volumique minimale de 10 kg/m³ ou d'une isolation en cellulose répondant au moins à la classe E et avec ou sans barrière à la vapeur d'eau derrière le panneau.

(2) : Montés selon NF EN 13823, sur un cadre support en bois, avec ou sans vide d'air ouvert derrière le panneau de bois.

(3) : Condition d'utilisation finale : un vide d'air ouvert peut prendre en compte la possibilité de ventilation derrière le panneau, tandis qu'un vide d'air fermé peut l'exclure. La sous-couche derrière un vide d'air ouvert doit être au moins de classe A2-s1,d0 et derrière un vide d'air fermé au moins de classe D-s2,d0.

Fabrication :

Étapes de fabrication :

- Réception et tri des bois
- Débit
- Profilage (2, 4 ou 6 faces)
- Finition et/ou préservation

Références normatives :

Normes actuelles :

- NF EN 14519 (NF B 53-673) : Lambris et bardages en bois massif résineux – Profilés usinés avec rainure et languette
- NF EN 14951 (NF B 53-674) : Lambris et bardages en bois massifs feuillus – Lames profilées usinées
- prNF EN 14915 (NF B 53-675PR) : Lambris et bardages en bois – Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage
- NF B 54-090 : Bois – Lambris – Définitions générales des rôles du lambris – Spécifications
- NF B 54-091 : Bois – Lambris – Lames traditionnelles de lambris en pin maritime
- NF P 23-201 : DTU 36.1 – Travaux de bâtiment – Menuiseries en bois)annulé
- NF P 65-210 : DTU 41.2 – Travaux de bâtiment – Revêtements extérieurs en bois
- NF P 21-204 : DTU 31.2 – Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois
- DTU 36-2 en projet¹

Autres documents

- Guide d'entretien des ouvrages en bois (FCBA)
- La pose des lambris (FCBA) (épuisé)

Principales spécifications

1

CGNorBât DTU communiqué du 14 septembre 2011

Communiqué relatif aux DTU 36.1 et 36.2

Le DTU 36.1 « Menuiseries bois » a été annulé à la publication du NF DTU 36.5 « Mise en oeuvre des fenêtres et portes extérieures » en avril 2010. Ce dernier ne traite pas des menuiseries intérieures en bois qui doivent faire l'objet d'un DTU 36.2 qui est en préparation. En l'attente de la parution de ce nouveau DTU, il peut être fait référence dans les marchés de travaux de menuiseries intérieures en bois aux articles pertinents du DTU 36.1.

et recommandations :

Pose en revêtement intérieur :

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- Les locaux sont à leur ambiance d'utilisation et protégés contre toute réhumidification.
- Les fenêtres sont vitrées.
- Les plâtres et enduits ou raccords à base de liants hydrauliques sont terminés et secs (20 jours minimum).
- Les parois et les sols des locaux sont nettoyés.
- La pose de lambris vernis en usine doit être entreprise après les travaux de peinture.
- Les lambris en plafond doivent être posés après les cloisons humides ou les cloisons en carreaux de plâtre.
- La pose de lambris sur support continu ne peut se faire que sur panneaux dérivés du bois.

Pose en habillage extérieur abrité :

- Les lambris doivent être posés après la réalisation des peintures.
- Ils doivent être durables en classe d'emploi 2.

Marquage CE :

Selon le Règlement Produits de Construction (RPC n° 305-2011), le fabricant doit apposer le marquage CE sur chaque produit de construction pour lequel une déclaration de performances (DoP) est établie. Les répartitions des tâches à réaliser en fonction des systèmes d'Evaluation et de Vérification de la Constance des Performances sont les suivantes :

		Système d'EVCP				
Tâche à effectuer :		4	3	2+	1	1+
le Fabricant	CPU	oui	oui	oui	oui	oui
	Evaluation des performances produit selon essai / calcul / valeur tabulée / document	oui	-	oui	-	-
	Essais complémentaires sur échantillons prélevés par lui	-	-	oui	oui	oui
l'Organisme Notifié	Inspection initiale, surveillance, évaluation et appréciation continue du CPU	-	-	oui	oui	oui
	Evaluation des performances produit selon essai / calcul / valeur tabulée / document (y compris l'échantillonnage)	-	oui	-	oui	oui
	Essai par sondage sur échantillons prélevés par l'Organisme Notifié	-	-	-	-	oui

Explications :

EVCP : Evaluation et Vérification de la Constance des Performances

CPU : Contrôle de Production Usine

-	Cette tâche n'a pas à être effectuée
oui	Gris clair : tâche à effectuer par le fabricant
oui	Gris foncé : tâche à effectuer par l'Organisme Notifié

Les lambris bois relèveront de systèmes d'EVCP de niveau 1, 3 ou 4, selon la future norme européenne harmonisée : NF EN 14915, qui s'établissent ainsi en fonction de leur réaction au feu et de leur teneur en substances dangereuses (formaldéhyde et pentachlorophénol) :

Produits de construction	Réaction au feu	Système d'attestation
Lambris bois avec étape de production améliorant la réaction au feu	B, C	1
Lambris bois sans étape de production améliorant la réaction au feu mais nécessitant un essai	B, C, D, E	3
Lambris bois dont la réaction au feu ne requiert pas d'essai	D	4
Lambris bois sans réaction au feu	F	4
Lambris bois contenant du pentachlorophénol ou du formaldéhyde		3
Lambris bois ne contenant ni pentachlorophénol, ni formaldéhyde		4

Pour les caractéristiques autres que celles évoquées ci-dessus, en particulier perméabilité à la vapeur d'eau, absorption acoustique, conductivité thermique, c'est le système d'EVCP de niveau 4 qui s'applique.

Système certification qualité :

NF Lambris et parquets en pin maritime :

Certification de produits de lambris, parquets et plinthes en pin maritime

Caractéristiques certifiées :

- Conformité dimensionnelle
- Humidité
- Classement d'aspect
- Résistance à la flexion pour les produits aboutés

Informations environnementales et sanitaires :

Concernant les questions environnementales et sanitaires, les lambris sont concernés par les rubriques suivantes :

- Données environnementales
- Eco-certification
- Données sanitaires
 - o usinage
 - o formaldéhyde
 - o Grenelle de l'Environnement 2
- Déchets de bois

Le contenu de ces rubriques est indiqué dans la fiche 01.03.

Organisations professionnelles :

UFFEP

(Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets)

UIRPM

(Union des Industries du Rabotage de Pin Maritime)